

Offre 2019

votre partenaire **FORMATION** **Déchets Dangereux**

Centre de formation professionnelle et de
conseil **SUEZ RR IWS Chemicals France**

N° d'enregistrement DIRECCTE : 82691299269

 **Datadock**

prêts pour la révolution de la ressource





Accompagner vos **collaborateurs**
Maîtriser vos **risques chimiques**



NOTRE CENTRE DE FORMATION

REGLEMENTATION, CODE DE L'ENVIRONNEMENT, COLLECTE TRI ET REGROUPEMENT, GESTION DES DECHETS A RISQUES CHIMIQUES, PREVENTION DES RISQUES, TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX.

Nos formations sont éligibles aux subventions de la DATA DOCK des OPCAS.

[Lien vers le mode d'emploi des subventions.](#)

Des formations adaptées à vos besoins :

- standard sur catalogue sur nos sites (inter-entreprises)
- personnalisées et adaptées à vos besoins, sur votre site (intra)

Une équipe de spécialistes anime les sessions :

- équipe d'intervenants professionnels:
- ingénieurs et techniciens, chimistes expérimentés et spécialistes (conseillers à la sécurité, ADR, RID, ...).

Quelques nouvelles formations:

- gestion des DASRI
- gestion des BSD

Nos références HSE:



Sommaire

2-3	THÈMES NOUVEAUTÉS & FORMULES
5	GLOSSAIRE
7	GESTION ET RÉGLEMENTATION DES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX (DID)
8	DÉCHETS BANALS ET DANGEREUX: GESTION, PRÉVENTION ET RÉGLEMENTATION
9	RÈGLES D'ÉCHANTILLONNAGE DES DÉCHETS DANGEREUX
10	CHIMIE DE BASE APPLIQUÉE AUX DÉCHETS DANGEREUX CHIMIQUES
11	PRÉVENIR LES RISQUES DES DÉCHETS DANGEREUX POUR NON CHIMISTES
12	PRÉVENIR LES RISQUES DES DÉCHETS DANGEREUX ET DIFFUS EN LABORATOIRE
13	PRÉVENIR LES RISQUES DES DÉCHETS MÉNAGERS DANGEREUX EN DÉCHETTERIES
14	ADR 1.3 INITIAL : EXPÉDIER ET RÉCEPTIONNER LES DÉCHETS DANGEREUX
15	ADR 1.3 RECYCLAGE : EXPÉDIER ET RÉCEPTIONNER LES DÉCHETS DANGEREUX
16	ADR 1.3 TRANSPORT DES DÉCHETS DANGEREUX EN CITERNE OU EN BENNE (VRAC SOLIDE)
17	GESTION DES BSD LORS DE L'EXPÉDITION DE DÉCHETS DANGEREUX AVEC SENSIBILISATION À L'ADR
18	GESTION ET PRÉVENTION DES RISQUES DES DÉCHETS CHIMIQUES DANGEREUX DE LABORATOIRE ET DASRI
19	SENSIBILISATION À L'ARRIMAGE DES CHARGES DANS LES UNITÉS DE TRANSPORT
20	CONSIGNES GÉNÉRALES DE VENTE DU CENTRE RR IWS CHEMICALS
21 22	NOS EXPERTS EN FORMATION & VOS CONTACTS

Glossaire

ADR : ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE.

BSD : BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS.

CED : CATALOGUE EUROPÉEN DES DÉCHETS.

CF : CENTRE DE FORMATION.

CLP : CLASSIFICATION, LABELLING, PACKAGING.

CSTMD : CONSEILLER À LA SÉCURITÉ POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES.

DASRI : DÉCHET D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX.

DD : DÉCHETS DANGEREUX.

DDM : DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES QUI EST REMPLACÉ PAR → **DDS** : DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES.

DID : DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX.

DNDAE ET DDAE : DÉCHETS NON DANGEREUX D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

EPI : ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

FORMATION EN INTER-ENTREPRISES : QUI REGROUPE UNE OU PLUSIEURS ENTREPRISES SUR UN DE NOS SITES.

FORMATION EN INTRA-ENTREPRISE : SUR LE SITE CLIENT.

ICPE : INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

IWS : INDUSTRIAL WASTE SPECIALTIES.

OPCA : ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGRÉÉ.

RID : RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR RAIL.

6

audit et conseil
réglementation
Déchets Dangereux
ADR
tri, stockage, valorisation
formation
sur mesure



Notre méthode :

- apports théoriques appuyés par des exemples concrets et des exercices pratiques.
- accompagnement sur vos sites pour identifier les non-conformités et améliorer la gestion de vos Déchets Dangereux.
- maîtrise de l'évolution réglementaire des déchets.
- prévention et sensibilisation du personnel aux risques.
- connaissance des filières de collecte, tri, regroupement, traitement.

98%

Taux de satisfaction client

Plus de

+10 000

personnes déjà formées

Plus de

+30 ans

d'expérience dans la gestion des déchets dangereux, pour vous accompagner dans la maîtrise de vos risques

Réf. OFIWS11

Gestion et réglementation des déchets industriels dangereux (DID)



Objectifs de la formation :

- Prévention des risques liés aux déchets chimiques.
- Tri et stockage des déchets dangereux en conformité avec la réglementation.
- Réglementation applicable : Code de l'environnement, ICPE, CLP...
- Notion du transport des déchets dangereux par route (cf. ADR 1.3*).

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

Public concerné :

- Personnel (techniciens, magasiniers, agents du service déchet et opérateurs) en charge de la gestion des DID.
- Chef de contrat ou chef d'équipe sur site industriel en gestion déléguée.
- Responsables et correspondants environnement, ou hygiène et sécurité.

Thèmes de la formation :

- Caractériser les déchets dangereux (manipulation, tri et entreposage).
- Etiquetage des déchets (règlement CLP).
- Principe d'une gestion conforme au Code de l'environnement (Classification selon le Catalogue Européen des Déchets (CED)).
- Obligations de suivi et de traçabilité conformément à l'ADR.
- Vérifier la conformité réglementaire de votre gestion des déchets dangereux.
- Les risques (et règles de prévention associées) aux déchets chimiques (intoxication, brûlure, incendie, incompatibilités, ...).
- Les filières de collecte et de traitement des DID.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 Jeudi 21 Mars 2019 (Inter-entreprises)

 [Lien vers le programme complet](#)

Réf. OFIWS05

Déchets banals et dangereux: gestion, prévention et réglementation



Objectifs de la formation :

8

- Tri et stockage des Déchets Banals et des Déchets Dangereux en conformité avec la réglementation.
- Connaître les risques et règles de prévention et sécurité liés aux déchets.
- Les filières de collecte et de traitement, selon la typologie des déchets.
- Identifier - classer pour conditionner et étiqueter les déchets dangereux.
- Remplir les documents de transport et contrôler ses expéditions (chargement et déchargement). Obligations de l'expédition des déchets dangereux par route (ADR*).

Public concerné :

- Responsable et correspondant déchets-environnement-hygiène et sécurité.
- Personnel (techniciens, agents du service déchet et opérateurs) en charge de la gestion des déchets.
- Chefs de contrat ou chefs d'équipe sur site industriel en gestion déléguée.

Contenu de la formation :

- Classification et typologie des déchets selon leurs risques et leurs origines (banals/dangereux).
- Gestion des déchets banals (contenants et véhicules de collecte).
- Les filières de collecte et de traitement des déchets (non dangereux ou dangereux).
- Gestion et prévention des risques des Déchets Dangereux (manipulation, tri et entreposage) et des déchets infectieux (Dasri).
- Principales Incompatibilités et réactions dangereuses.
- Conduite à tenir en cas d'urgence.
- Conditionnement des déchets dangereux conformément à l'ADR*.

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

 2 jours

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 2019 (à définir)

 [Lien vers le programme complet](#)

Règles d'échantillonnage des déchets dangereux



Objectifs de la formation :

- Les bonnes pratiques et règles d'échantillonnage des déchets, pour sécuriser, assurer la qualité, le transport et la prise d'échantillon.
- Kit nécessaire pour échantillonner des déchets (EPI, matériel, etc.)
- Savoir utiliser ce kit indispensable au métier des déchets.

Public concerné :

- Responsable et correspondant déchets-environnement.
- Chef de contrat ou chef d'équipe, sur site industriel en gestion déléguée.
- Personnel commercial en charge des filières de traitement des déchets.

Contenu de la formation :

- Pourquoi échantillonner ?
- Les bonnes pratiques de l'échantillonnage: la préparation, l'identification des déchets, la propreté à l'issue de l'échantillonnage.
- Le kit d'échantillonneur: EPI (Equipements de Protection Individuelle) appropriés. Matériel de prélèvement préconisé.
- Les règles d'échantillonnage et la sécurisation de la prise d'échantillon, et comment réagir en cas d'urgence.
- Assurer la qualité de l'échantillonnage d'un déchet liquide (pompable) solide (NON pompable).
- Déchets et cas particuliers (prélèvements avec des précautions très particulières).
- Transport et envoi de l'échantillon (soumis ou non à l'ADR, avec exemption ou pas au titre des quantités limitées (LQ)).
- Exercices pratiques: EPI (protocole d'habillage/déshabillage), prélèvement à l'aide d'une canne de prélèvement dans un fût, etc.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 2019 (date à définir)

 [Lien vers le programme complet](#)



Réf. OFIWS08

Chimie de base appliquée aux déchets dangereux chimiques



Objectifs de la formation :

10

- Connaître les principales propriétés de la matière applicables aux déchets.
- Savoir classer les produits chimiques par famille selon leurs caractéristiques physico-chimiques et de danger.
- Aperçu des différentes filières de regroupement, tri, traitement, valorisation en fonction de la typologie de déchets.

Public concerné :

- Personnel commercial, agent et délégué technico-commercial.
- Personnel administratif, chargé de clientèle.
- Responsable et correspondant déchets - environnement - hygiène et sécurité.

Thèmes de la formation :

- Notions clés de chimie dans le cadre de notre métier.
- Les principales propriétés physico - chimiques de la matière - notion de toxicité.
- Les principales familles de produits chimiques et leurs risques associés.
- Connaître la codification des produits chimiques et étiqueter les matières dangereuses (cf. règlement CLP).
- Les différentes familles de déchets: solvants, inflammables/comburants, acides et bases, sels, métaux lourds et agents chimiques très réactifs.
- Les réactions chimiques dangereuses incompatibles.
- Les différentes filières de traitement et de valorisation des déchets.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 2019 (à définir)

 [Lien vers le programme complet](#)

Réf. OFIWS07

Prévenir les risques des déchets dangereux pour NON chimistes



Objectifs de la formation :

- Connaître la classification et l'étiquetage des composés chimiques.
- Connaître les dangers et les moyens de prévention lors de la manipulation des Déchets Industriels Dangereux (DID) et/ou des Déchets Dangereux Diffus (DDD).
- Être sensibilisé aux règles du transport des DID et DDD par route (ADR*).

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

Public concerné :

- Personnel en charge de la gestion des DID et/ou DDD.
- Personnel d'exploitation, dédié à un site industriel (n'effectuant pas d'intervention sur d'autres sites) : opérateurs, techniciens, etc.

Thèmes de la formation :

- Les principales familles de composés chimiques: classification et étiquetage (cf.règlement CLP).
- Les dangers et risques liés à la manipulation (réception-tri-stockage-expédition) des DID et DDD dans un souci de sécurité et de respect des contraintes de leurs filières.
- Règles de prévention des risques et comment réagir face à un incident.
- Notions sur l'ADR pour le transport des DID et DDD par route (Classes et étiquettes de danger de l'ADR / expédition et emballage des déchets).

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 Jeudi 16 Mai 2019 (Inter-entreprises)

 [Lien vers le programme complet](#)



Réf. OFIWS09

Prévenir les risques des déchets dangereux de laboratoire



Objectifs de la formation :

- Connaître les risques liés aux déchets chimiques et dangereux, ainsi que les règles de sécurité (prévention) et conduites à tenir en cas d'accident.
- Trier et stocker les déchets et mélanges dangereux selon leurs contraintes.
- Être sensibilisé aux exigences de la réglementation.

Public concerné :

- Technicien de laboratoire, ingénieur et responsable de laboratoire.
- Responsable et correspondant déchets - environnement - hygiène et sécurité.

Contenu de la formation :

- La gestion et la classification des déchets conformément à la réglementation.
- Les dangers liés aux produits et déchets chimiques. Les mélanges incompatibles et réactions dangereuses (exercices).
- Apprendre à décoder une étiquette (règlement CLP).
- Les règles de tri et de stockage: principes à respecter/ emballage et étiquetage (exercices sur le tri).
- Concrets pratiques pour organiser la gestion des déchets de laboratoires en toute sécurité.
- Notions sur l'ADR pour le transport des déchets de laboratoire par route.*

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 Vendredi 24 Mai 2019 (Inter-entreprises)

 [Lien vers le programme complet](#)



Réf. OFIWS10

Prévenir les risques des déchets ménagers **dangereux en déchetterie**

Formation réglementaire cf. arrêté
« déchetterie » du 27 mars 2012.



Objectifs de la formation :

- Connaître les déchets acceptés ou refusés au titre des Déchets Ménagers Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS).
- Trier les déchets en respectant les contraintes des filières d'élimination ou de valorisation.
- Connaître les risques liés aux différents déchets et produits dangereux, et savoir se protéger.

Public concerné :

- Agent de déchetterie (et leurs managers), qui réceptionnent, trient et entreposent des déchets dangereux des ménages (DDM).

Contenu de la formation :

- Les risques (intoxication, brûlure, incendie, etc.) et, les réactions incompatibles et dangereuses.
- Apprendre à décoder une étiquette (règlement CLP) et exercices.
- Familles de tri et produits interdits au titre des DDS. (exercices de tri sur déchetterie et/ou sur nos sites).
- Réglementation et exigences de tri de l'Eco Organisme Eco-DDS.
- Prévention des risques: «accueil de l'utilisateur, stockage et EPI (Equipement de Protection Individuelle)».
- Aperçu des filières de regroupement et de traitement des DDS (vidéo ou visite).
- Sensibilisation à l'ADR pour le transport des DDS par route.*

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Inter-entreprises: Lyon (69) ou Paris (75)

 Vendredi 7 Juin 2019

 [Lien vers le programme complet](#)

Formation réglementaire

13



Réf. OFIWS01

ADR 1.3 INITIAL: expédier les déchets dangereux

de Classes 2 à 9 sauf 7*



Objectifs de la formation :

- 14
- Obligations réglementaires du transport de déchets dangereux.
 - Identifier - classer et étiqueter les matières dangereuses.
 - Remplir les documents de transport et contrôler ses chargements (expédition et réception).

Public concerné :

- Personnel en charge de l'expédition/réception des déchets dangereux par la route (expédition classement, emballage et contrôles).

* Classe 1 et 7: gaz et radioactifs.

Thèmes de la formation :

- Responsabilités et sanctions vis-à-vis du respect de l'ADR 1.3.*

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

- Exigences de l'ADR 2019 (nouvelle version).
- Identification et classes de danger des DID (Déchets Industriels Dangereux).
- Règles de conditionnement et d'emballage.
- Règles d'arrimage et de calage.
- Signalisation et équipements à bord des véhicules.
- Apprendre à remplir le BSD (Bordereau de Suivi des Déchets).

 2 jours

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 Mercredi et jeudi 18-19 Sept 2019
(Inter-entreprises)

 Lien vers le programme complet

Mise à jour 2019

Réf. OFIWS02

ADR 1.3 RECYCLAGE: expédier les déchets dangereux de Classes 2 à 9 sauf 7*



Objectifs de la formation :

- Les classes de danger, l'emballage et l'étiquetage en conformité avec l'ADR 2019 (nouvelle version).
- Connaître les règles de sécurité du transport des déchets dangereux en bennes, citernes et conditionnés.
- Savoir remplir un document de transport et contrôler un changement.

Public concerné :

- Cette formation est recommandée aux personnes formées il y a moins de 5 ans, en charge de l'organisation et de la gestion des expéditions de déchets dangereux par route des classes 2 à 9 sauf 7 (cf. ADR 1.3*).

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

* Classe 1 et 7: gaz et radioactifs.

Thèmes de la formation :

- Obligations au titre de l'ADR et nouveautés de l'ADR 2019 (nouvelle version).
- Exercices et rappels concernant l'identification et les classes de danger.
- Les règles d'arrimage et de calage.
- Exercices concernant le transport des déchets en colis, citerne et vrac benne.
- Rappels sur les documents de transport, BSD (Bordereau de Suivi des Déchets) et la signalisation des véhicules.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 Mardi 24 Septembre 2019
(Inter-entreprises)

 [Lien vers le programme complet](#)

Mise à jour 2019

15



Réf. OFIWS03*

Réf. OFIWS04**

ADR 1.3 transport des déchets dangereux

en citerne* ou en benne** (vrac solide)



Objectifs de la formation :

- Identifier et décrire les principales obligations liées au transport en vrac, en citerne (ou en benne), de déchets par route soumis à l'ADR*.
- Rédaction des documents associés au transport en citerne (ou en benne).

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

Public concerné :

- Opérateur polyvalent / technicien chimiste.
- Attaché ou assistant commercial, chef des ventes.
- Responsable d'exploitation.

Contenu de la formation :

- Obligations au titre de l'ADR: responsabilités, sanctions, sécurité et nouveautés de l'ADR 2019 (nouvelle version).
- Identifier et classer les matières dangereuses: modalités de marquage, d'étiquetage et de conditionnement.
- Exigences spécifiques liées au mode de transport des déchets dangereux en citerne (ou en benne).
- Obligations concernant la signalisation du véhicule, les documents associés au transport des matières dangereuses: BSD (Bordereau de Suivi des Déchets), le certificat de formation du conducteur et les équipements du camion.

Variante en demi-journée: sensibilisation à l'ADR pour le personnel administratif.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 2019 (à définir)

Mise à jour 2019

Réf. OFIWS14

Gestion des BSD lors de l'expédition de déchets dangereux avec sensibilisation à l'ADR



Objectifs de la formation :

- Apprendre à remplir les 4 types de BSD (Bordereaux de Suivi des Déchets) différents : BSD, BSD suite, BSD annexe 1, BSD annexe 2.
- Réaliser une check-list transport (documents de transport et de contrôle des chargements).
- Obligations réglementaires du transport de déchets dangereux en conformité avec l'ADR * Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.
- Identifier, classer, conditionner et étiqueter les matières dangereuses.
- Connaître les règles de transport des déchets dangereux en colis, benne et citernes.

Public concerné :

- Personnel en charge de l'expédition/réception des déchets dangereux (expéditions classement, emballage et contrôles), afin de remplir leurs Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) dans les règles de l'art.

Thèmes de la formation :

- Documentation obligatoire : documents de transport ; cas du BSD pour les déchets.
- L'arrêté du 29 juillet 2005 et document CERFA.
- Les opérations : L'entreposage/Le reconditionnement/Le regroupement avec ou sans perte de traçabilité/L'élimination (ou valorisation).
- 4 documents différents : BSD, BSD suite, BSD annexe 1, BSD annexe 2.
- Comment remplir les BSD (Bordereaux de Suivi des Déchets) et cas particuliers (cadre 12/14).
- Explication des différents circuits possibles (centre de reconditionnement, perte de traçabilité...), et des actions à mener.
- Comment réaliser une check-list transport.
- Rappel des obligations des différents intervenants au titre de l'ADR (version en vigueur 2019).
- Rappel sur les règles applicables au transport en colis, en citerne et vrac benne de matières dangereuses.

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 2019 (à définir)

 [Lien vers le programme complet](#)

Réf. OFIWS15

Gestion et prévention des risques des Déchets Chimiques Dangereux de Laboratoire et DASRI



Objectifs de la formation :

- 18
- Connaître les bases du tri et du stockage sécuritaires des déchets dangereux et en respectant les contraintes des filières de collecte et de traitement.
 - Maîtriser les risques et règles de prévention de base liés aux déchets chimiques et DASRI.
 - Connaître les obligations réglementaires liées au transport de déchets dangereux (ADR)
 - Savoir remplir un document de transport : Bordereau de Suivi de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (BSDASRI).

Public concerné :

- Techniciens et Responsable de laboratoire.
- Responsable et correspondants déchets.
- Responsable environnement, correspondant hygiène et sécurité.

Thèmes de la formation :

- Gestion et étiquetage des déchets chimiques (lien avec CLP).
- Sensibilisation aux risques liés à la gestion des déchets de laboratoires (pollution, intoxication, incendie / explosion) et principales incompatibilités et réactions dangereuses.
- Connaître les bases du tri et du stockage et étiquetage des DASRI.
- Obligations du producteur de DASRI (Élimination, collecte, conditionnement).
- Rappel des obligations des différents intervenants au titre de l'ADR (2019).
- Apprendre à remplir le BSDASRI (Bordereau de Suivi de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux).
- Focus sur les filières d'élimination et de traitement des déchets (chimiques ou DASRI).

** Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.*

 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 2019 (à définir)

 [Lien vers le programme complet](#)

Réf. OFIWS13

Sensibilisation à l'arrimage des charges dans les unités de transport



Objectifs de la formation :

- Connaître les fondamentaux de la norme NF-EN-195 relative à la sécurisation des charges dans les unités de transport.
- Être capable de sécuriser une charge en utilisant les 3 moyens disponibles: calage, friction et arrimage.
- Être capable d'identifier les éléments bloquants pouvant rendre la sécurisation inopérante.

Public concerné :

- Opérateurs polyvalents.
- Techniciens et chefs d'atelier.
- Responsables d'exploitation.
- Tout personnel en charge de la sécurisation des charges dans les unités de transport.

Contenu de la formation :

- Définition et dimensionnement des forces induites par les mouvements du camion
 - * Forces latérales et longitudinales.
 - * Différence entre masse et poids.
- Moyens de sécurisation de la charge
 - * Le calage (distinction entre tautliners de code L et de code XL).
 - * La friction (les tapis antiglisse, les cornières... exemples et calculs).
 - * L'arrimage des charges (types de sangles et utilisation... exemples et calculs).
 - * La norme NF-EN-195 et les autres réglementations (code de la route, ADR décret N°99-269 sur les contrats types et responsabilité des différents intervenants).
 - * Mise en application sur tautliners de codes L et XL, fourgons tôlés de code L avec charge utile de 9 à 16 tonnes.
 - * Cas particulier: Les expéditions à destination de l'Allemagne.

 0,5 à 1 jour

 4 à 10 participants

 Sur site: Lyon (69) ou Paris (75)

 2019 (à définir)

 [Lien vers le programme complet](#)



Conditions Générales de Vente

Centre de formation
**RR IWS Chemicals
France**

Inscription, convention et attestation :

- L'inscription ou l'accord client doit être fournie au moins 15 jours avant la date de formation (sauf cas particulier).
- Les inscriptions ne sont considérées comme fermes qu'après réception d'un bon de commande, un bon d'inscription ou de la convention retournée signée. Les conventions de formation sont transmises en principe avant la formation. Les attestations de stage ou de présence sont transmises après la formation.

Confirmation - annulation d'une formation :

- Le centre de formation se réserve le droit d'annuler une formation 1 mois avant la date de la session. Pour les sessions inter-entreprises, le nombre minimum de participants est fixé à 4.
- En cas d'absence du stagiaire, le remplacement par une autre personne est accepté jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, le stagiaire ou l'entreprise peut demander le report ou l'annulation d'une formation par courrier recommandé. Passé ce délai, le centre de formation peut exiger le paiement de 50% du prix.
- Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Tarifs et conditions de règlement :

- Les tarifs des sessions inter-entreprises sont, par participant, de :
 - 490 € HT pour les sessions d'une journée.
 - 790 € HT pour les sessions de 2 jours.
 - Ils ne comprennent ni les frais de transport, ni les frais d'hébergement du stagiaire.
- Le repas de midi est en revanche inclus dans les sessions inter-entreprises.
- Pour les sessions intra-entreprise, les frais de déplacement-hébergement du formateur, et éventuellement de reproduction ou de conception des modules, sont précisés sur la proposition qui vous sera adressée par le centre de formation.
- Nos prix sont affichés hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus, déjeuner inclus.
- Sauf accord particulier, le paiement par chèque ou virement est de 30 jours date de facturation. Le Centre de formation se réserve néanmoins le droit de demander un paiement d'avance de tout ou partie.

20

Formation sur-mesure

Formation tous niveaux ingénieurs, techniciens, opérateurs.

Pour répondre efficacement à tous vos besoins en matière de traitement et gestion des déchets, nous pouvons vous proposer des formations personnalisées sur le traitement des effluents industriels, sensibilisation à REACH...

une approche « sur-mesure » avec :

- une analyse de vos besoins par nos experts.
- la personnalisation du programme à votre site (audit), des conseils en fonction de vos besoins pour optimiser vos procédures « déchets ».
- des supports de formation spécifiques (guide, livret de synthèse).





Vous êtes intéressé(e) ?



Contacts



Pour tout renseignement, merci de contacter :

Le Centre de Formation
SUEZ RR IWS CHEMICALS France
1 rue Buster Keaton
69 808 Saint-Priest

04 72 49 24 29 ou 04 72 49 24 40

formation.dechets.dangereux@suez.com

22

prêts pour la révolution de la ressource



Gestion et réglementation des déchets industriels dangereux (DID)



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Personnel en charge de la gestion des déchets industriels dangereux (DID) et/ou des déchets dangereux diffus (DDD) :

- **Ingénieurs et techniciens** en charge de l'organisation de la gestion des déchets.
- **Chef de contrat** ou chef d'équipe de **gestion déléguée** sur site industriel.
- Responsables et **Correspondants environnement, ou hygiène et sécurité.**

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les bases du tri et du stockage des DID et DDD dans un souci de sécurité et, de respect des contraintes des filières de collecte et de traitement
- Etre sensibilisé aux risques et règles de prévention de base liés aux DID et DDD.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants** : entre 4 et maximum 10
- **Horaires** : 8H30 – 17h
- **Lieu** : sur plateforme de Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- **Date** : **jeudi 21 mars 2019.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **490 €HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
- Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
- Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Exercices individuels et en groupe.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez).
- Supports de formation remis aux participants.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation pédagogique de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- 08h30** – Introduction (présentation du programme)
- 08h45** – Sensibilisation risques associés aux déchets dangereux.
Savoir décoder une étiquette de dangers.
Règlement CLP depuis juin 2015.
Connaître les dangers lors de la gestion des DID et DDD.
Pause (15 minutes).
- 11h15** – Rôle des plates-formes de transit et de préparation des déchets
Présentation des filières de valorisation ou d'élimination.
Choix de filière, les paramètres importants.
Filières de traitement par type de déchets.
- 12h30** - Pause déjeuner
- 14h00** – Visite de la plate-forme de transit et de traitement, ou du site avec revue des déchets.
- 15h00** – Filières de traitement par type de déchets (suite et fin).
Conseils concernant les conditionnements et le tri à la source.
Pause (15 minutes)
Rappel des méthodes d'emballages et d'étiquetage pour divers déchets.
- 16h30** – Conseils concernant la prévention des risques.
- 16h45** – Evaluation des acquis et de la formation.
- 17h00** – Fin de la formation.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Déchets banals et dangereux: gestion, prévention et réglementation



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Personnel en charge de la gestion des déchets banals des entreprises et des déchets dangereux ou Déchets d'Activité Economique Dangereux (DAED) :

- **Ingénieurs et techniciens** en charge de l'organisation de la gestion des déchets.
- Responsables et **Correspondants environnement, ou hygiène et sécurité**.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les bases du tri et du stockage des DIB et DID dans un souci de sécurité et, de respect de la réglementation et des contraintes des filières de collecte et de traitement.
- Etre sensibilisé aux risques et règles de prévention de base liés aux déchets.
- Connaître les obligations relatives à l'expédition des matières dangereuses par route.
- Savoir identifier-classer pour conditionner et étiqueter les matières dangereuses.
- Remplir les documents de transport et contrôler ses expéditions (chargement et déchargement).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 2 jours (2 x 7 heures).
- **Horaires** : 8h30 - 17h.
- **Nombre de participants** : maximum 10 personnes.
- **Lieu** : **session intra (dans vos locaux) : prix sur devis**, nous consulter.
Avec possibilité de personnalisation du programme et des exercices ainsi d'interventions- conseils.
- **Date** : à définir en 2019.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Intervenants** :
 - Conseiller à la Sécurité au transport de Matières Dangereuses (CSTMD) et Chimiste Sénior Spécialiste en Déchets Chimiques Dangereux (team Intervention).
 - Formatrice Métiers de la gestion et traitement des déchets.

Cette session de formation comprend :

- L'animation, (y compris **l'ingénierie de formation**).
- La fourniture des documents pédagogiques.
- Les supports de formation remis aux participants.
- Les attestations de stage fournies environ 15 jours après la formation.
- **Personnalisation du programme** avec intervention et conseils lors de la visite du site : lieux de stockage des déchets et /ou laboratoire.
- Apports théoriques appuyés par des exemples **concrets**.
- **Echanges** avec les stagiaires.
- **Exercices** individuels et en groupe.

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Jour 1 :

- **Connaissance des déchets : Déchets banals (DB) et Déchets Dangereux.**
- **Réglementation applicable aux différentes typologies de Déchets.**
- **Les filières de traitement des déchets**

08h30 – Introduction (présentation du programme et tour de table)

08h45 – Cycle et durée de vie des déchets selon leurs origines.

Quelques définitions réglementaires sur les déchets et logos usités.

09h30 –Présentation des différentes typologies des déchets selon leurs risques et leurs origines (déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux).

10h00 –Classification des déchets

Les Déchets d'Activité Economique Non Dangereux (DAEND) et les Déchets Dangereux.

11h00 –Moyens de gestion des déchets banals :

- contenants et véhicules de collecte.

12h00 – pause déjeuner.

13h30 – Le cadre réglementaire et les filières de traitement des déchets :

- Les déchets concernés sont ceux rencontrés sur le centre hospitalier, par exemple : DASRI / DEEE / Papier/carton / Palettes / Encombrants / Déchets verts / Ordures ménagères / Verre alimentaire.

Présentation des filières de valorisation ou d'élimination en fonction de la typologie des déchets.

15h00 – Rôle des plates-formes de transit et de préparation des déchets

Les paramètres importants pour le choix de filières.

16h00 – Description des filières de traitement par type de déchets

- Déchets Non Dangereux.
- Déchets Dangereux.

A noter, qu'en fonction de la typologie des déchets (dangereux ou non), ce programme sera réparti entre les 2 jours de formation.

17h00– Evaluation des acquis : exercice individuel de synthèse (QCM) et correction collective.

17h30 – Fin de la première journée de formation.

Jour 2 :

- **Gestion et prévention des risques des Déchets Dangereux.**
- **Exigences réglementaires liées au transport par route des déchets dangereux, en conformité avec l'ADR 1.3** (Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route, version 2019 en cours de validité).

08h30 – Introduction (présentation du programme et tour de table).

08h45–Mieux connaître ses produits, déchets chimiques et déchets infectieux (Dasri)

Connaître les dangers et les risques liés à la gestion des déchets chimiques dangereux : pollution, intoxication, incendie / explosion. **Principales incompatibilités et réactions dangereuses.**

Etiquetage des produits chimiques : savoir décoder une étiquette de danger et nouveau règlement CLP en vigueur depuis le 1er juin 2015.

10h15 – Le tri des déchets dangereux (1^{ère} partie)

Présentation des grandes familles de tri des déchets et effluents liquides et solides et leur devenir, les précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage.

Conseils pratiques pour organiser la récupération et l'entreposage des déchets chimiques dans un souci de sécurité. Echanges à partir de photos.

Conseils concernant les déchets à risques infectieux.

12h00 – pause déjeuner.

13h00 – Le tri des déchets dangereux (2^{ème} partie)

Echanges **et exercices personnalisés** sur les règles de classement par famille de déchets dangereux, applicables aux **déchets générés par votre activité.**

14h00 – Organiser la gestion des déchets dangereux dans un souci de sécurité.

Conseils pratiques pour une récupération à la source jusqu'à l'entreposage.

Précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage des déchets.

Conseils concernant la prévention des risques.

14h30 – Visite du site – Echanges sur les bonnes pratiques.

15h30–Les conduites à tenir en cas d'urgence.

Comment réagir lors d'un déversement accidentel de déchets liquides : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours à proximité.

Comment réagir lors de réactions dangereuses dans un bidon : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours à proximité.

16h00 – 16h30 : Sensibilisation au conditionnement des déchets dangereux conformément à l'ADR.

Aperçu des exigences réglementaires liées au transport par route. Règles d'identification et de classement des matières soumises à l'ADR. Etiquetage des conditionnements.

BSD et autres documents obligatoires.

16h30 – Quiz sur la seconde journée de formation.

16h55 – Evaluation de la formation.

[Retour au sommaire](#)

Règles d'échantillonnage des déchets dangereux



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée :

- Personnel **commercial**, agent et délégué technico-commercial.
- Personnel **administratif**, chargé de clientèle.
- Responsable et correspondant **déchets-environnement**.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître **le kit** nécessaire pour échantillonner des déchets (EPI, matériel...).
- **Savoir utiliser ce kit** indispensable au métier des déchets.
- Connaître les **bonnes pratiques** et **règles de l'échantillonnage des déchets**, pour sécuriser, assurer la qualité, le transport de la prise d'échantillon.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants** : entre 4 et maximum 10
- **Horaires** : 8H30 – 17h.
- **Date à définir en 2019.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **490 € HT (+TVA)** par participant avec le repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets et vidéo.
- Echanges avec les stagiaires et protocole habillage /deshabillage EPI.
- Visite du centre de regroupement-traitement de déchets chimique de laboratoires, (si formation sur site Suez).
- Manipulation d'une canne de prélèvement pour chaque stagiaire afin d'échantillonner sur produit liquide.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 - Accueil, tour de table et présentation du programme.

8h45 – 9h00 : Pourquoi échantillonner ?

- Les raisons réglementaires et économiques.
- un appui commercial.

9h00 – 10h00 : Les bonnes pratiques de l'échantillonnage

- Se préparer à l'échantillonnage = se renseigner sur les déchets à échantillonner et les identifier pour prévenir les risques.
- Observer préalablement « l'environnement » et les conditionnements du déchet à échantillonner.
- Réagir en cas d'urgence.
- Propreté à l'issue de l'échantillonnage.

10h15 – 11h30 : le kit d'échantillonneur

- Sécurité des prélèvements d'échantillons : EPI (Equipements de Protection Individuelle) appropriés en fonction :
 - produit à risque chimique « classique »,
 - ou produit CMR.
- La présentation du protocole « mise en place et d'enlèvement » (habillage / déshabillage) des EPI.
- Matériel de prélèvement préconisé.

11h30 – 11h45 : les Règles d'échantillonnage et la sécurisation de la prise d'échantillon

11h45 – 12h00 : Assurer la qualité de l'échantillonnage

- Echantillonnage d'un déchet liquide (Pompable).
- Echantillonnage d'un déchet solide (NON Pompable).

12h00 – 12h30 : Déchets et cas particuliers.

- Echantillonnage avec port du masque à cartouche obligatoire.
- Déchets à ne pas échantillonner (ou avec des précautions très particulières).
- Prélèvement sur citerne compartimentée ou monocuve.

12h30 – 13h30 : Pause repas.

13h30 – 14h30 : Transport et envoi de l'échantillon cf. ADR 1.3 (version 2019 en vigueur)

- Classement et étiquetage ADR = 3 cas possibles :
 - Cas n°1 : Déchets non soumis ;
 - Cas n°2 : Déchets soumis à l'ADR mais avec exemption au titre des quantités limitées (LQ) ;
 - Cas n°3 : Déchets soumis et ne bénéficiant pas d'exemption.
- Conditionnement des échantillons de déchets.
- Transport des échantillons dans le véhicule du commercial.

14h00- 16h30 : Exercices pratiques :

- Protocole d'habillage / déshabillage.
- Prélèvement à l'aide d'une canne de prélèvement dans un fut, etc....).

16h30 – 17h00 : quiz et évaluation de la formation.

17h00 : Fin de la formation.

[Retour au sommaire](#)

Chimie de base appliquée aux déchets dangereux chimiques



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée :

- Personnel **commercial**, agent et délégué technico-commercial.
- Personnel **administratif**, chargé de clientèle.
- Responsable et correspondant **déchets-environnement-hygiène et sécurité**.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les principales **propriétés de la matière** applicables à notre métier.
- Connaître les principales propriétés **physico-chimiques** de danger.
- Etre capable de classer les produits chimiques **par famille** et décrire leurs principales caractéristiques physico-chimiques et de danger.
- Savoir **identifier classer et étiqueter** les matières dangereuses (règlement CLP).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants** : entre 4 et maximum 10
- **Horaires** : 8H30 – 17h.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92)
- **Date à définir en 2019.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **490 €HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
- Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
- Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez).
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 - Accueil, tour de table et présentation du programme

8h45 : Les propriétés de la matière

- Définition de la matière
- Notions clés de chimie dans le cadre de notre métier

9h15 – 9h30 : Pause 15 min

9h30 – 11h00 : Les propriétés de la matière (suite)

- Principales propriétés de la matière
- Propriétés physico-chimiques
- Notion de toxicité

11h00 – 12h30 : Les principales familles de produits chimiques et les risques associés

- Rappel sur la codification des produits chimiques
- Familles chimiques et risques associés
 - Les solvants
 - Les acides et les bases

12h30 – 13h30 : Pause repas

13h30–15h30 : Les principales familles de produits chimiques et les risques associés (suite)

- Familles chimiques et risques associés (suite)
 - Les sels
 - Les métaux lourds
 - Les agents chimiques très réactifs
- Les réactions chimiques dangereuses.

15h30 – 16h30 : Présentation des différentes filières de traitement.

- Leurs caractéristiques technico-économiques.
- Les sites.

16h30- 16h55 : Exercices pratiques tout au long de la formation (classification des produits chimiques, mise en évidence des risques chimiques, règles d'incompatibilité, etc....) et quiz.

16h30 – 16h55 : test d'évaluation de la formation.

17h00- Evaluation et fin de la formation.

[Retour au sommaire](#)

Prévenir les risques des déchets dangereux pour NON chimistes



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

- Personnel en charge de la gestion des déchets industriels dangereux (DID) et/ou des déchets dangereux diffus (DDD).
- Personnel d'exploitation, dédié à un site industriel (n'effectuant pas d'intervention en team sur d'autres sites) : opérateurs, techniciens, chef d'équipe en charge de la gestion des déchets chimiques dangereux.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les différentes familles de composés chimiques : classification et étiquetage.
- Connaître les dangers et risques liés à la manipulation (réception-tri-stockage-expédition) des DID et DDD dans un souci de sécurité et de respect des contraintes de leurs filières de collecte et de traitement.
- Etre sensibilisé aux règles de prévention de base lors de la manipulation et du transport des DID et DDD par route (ADR 2019 : Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
 - **Nombre de participants** : max 10.
 - **Date à définir en 2019.**
- Horaires** : 8h30- 17h
Lieu : Givors (69) ou Gennevilliers (92).

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **490 €HT (+TVA)** par participant avec le repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
- Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
- Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement de DID-DDD, (si formation sur site Suez), sinon visite de la zone de stockage des déchets du site-client.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 – Introduction (présentation du programme)

08h45 – Connaître les principes de base de la chimie

La chimie et quelques exemples de réactions chimiques.
Les états des composés chimiques et leurs changements d'états physico-chimiques.
Les différentes familles de composés chimiques : organiques et inorganiques, les solvants halogénés et non halogénés, les acides et les bases : notion de pH.

Sensibilisation aux risques associés aux déchets dangereux.

Savoir lire les étiquettes de danger.

Règlement CLP sur les produits chimiques depuis juin 2015 : savoir identifier-classer, conditionner et étiqueter les matières dangereuses.

Pause (15 minutes).

11h15 – Notions sur l'ADR 1.3 (version 2019 en vigueur) pour le conditionnement des déchets

Savoir lire les étiquettes de l'ADR.

Emballage, suremballage... des déchets en vue de leur expédition par route.

Rappel des méthodes d'emballages pour divers déchets.

Classement des matières dangereuses pour l'environnement.

12h30 - Pause déjeuner

13h30 – Connaître les propriétés de danger des produits chimiques

Risques d'incendie et d'explosion :

Risques d'intoxication ou de brûlure chimique

Risques de réactions dangereuses : matières comburantes et inflammables / acides / bases.

Cas des produits chimiques très réactifs, les produits polymérisants...

Connaître les mélanges dangereux. Préciser leurs dangers.

Incompatibilité entre produits et matériaux.

Conseils concernant les conditionnements et le tri à la source.

Pause (15 minutes)

15h15 – Conseils concernant la prévention des risques et comment réagir face à certains incidents

Les EPI équipements de protection individuelle et collective.

Quels EPI utiliser pour ouvrir des emballages contenant des déchets dangereux ?

Zonage ATEX des lieux de travail

16h00 – Visite de la plate-forme de transit et de traitement, ou du site.

16h30 – Evaluation des acquis et de la formation.

17h00 – Fin de la formation.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Prévenir les risques des déchets dangereux de laboratoire



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

- **Techniciens de laboratoire**
- **Responsable et** Ingénieurs de laboratoire
- Responsable et correspondants déchets
- Responsable environnement, correspondant hygiène et sécurité

PRE-REQUIS aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les bases du tri et du stockage des déchets dangereux dans un souci de sécurité et de respect des contraintes des filières de collecte et de traitement
- Être sensibilisé aux risques et règles de prévention de base liés aux déchets chimiques.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants** : max 10.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).

Horaires : 8h30- 17h

Date : **vendredi 24 mai 2019.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **490 €HT (+TVA)** par participant avec le repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement de déchets chimique de laboratoires, (si formation sur site Suez), sinon visite de la zone de stockage des déchets du site-client.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 – **Introduction (présentation du programme et tour de table).**

08h45–**Mieux connaître ses produits, déchets chimiques et déchets infectieux (Dasri)**

Sensibilisation aux dangers liés à la gestion des déchets chimiques des laboratoires : pollution, intoxication, incendie / explosion.

Principales incompatibilités et réactions dangereuses.

Etiquetage des produits chimiques : Règlement CLP en vigueur depuis le 1er juin 2015.

10h00 - Pause (15 minutes)

10h15 – **Le tri des déchets chimiques de laboratoires (1^{ère} partie)**

Présentation des grandes familles de tri des effluents liquides et solides de laboratoire et leur devenir, les précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage.

Conseils pratiques pour organiser la récupération et l'entreposage des déchets chimiques dans un souci de sécurité. Echanges à partir de photos.

Conseils concernant les déchets à risques infectieux.

12h00 – Pause repas

13h00 – **Le tri des déchets chimiques de laboratoires (2^{ème} partie)**

Exercice de classement par famille de déchets dangereux.

Echange sur les règles de tri, applicables au laboratoire.

Exercices personnalisés en lien avec les déchets générés par votre activité.

14h00 – **Organiser la gestion des déchets chimiques dans un souci de sécurité.**

Conseils pratiques pour une récupération à la source jusqu'à l'entreposage.

Précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage des déchets.

Aperçu des exigences réglementaires liées au transport par route.

14h30 – **Visite du laboratoire – Echanges sur bonnes pratiques**

15h30 – Pause (15 minutes)

15h45– **Les conduites à tenir en cas d'urgence.**

Comment réagir lors d'un déversement accidentel de déchets liquides : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours de base à proximité...

Comment réagir lors de réactions dangereuses dans un bidon : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours à proximité.

16h30 – Evaluation des acquis et de la formation

17h00 – Fin de la formation.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Prévenir les risques des déchets ménagers dangereux en déchetterie



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée **aux agents de déchetterie** (et leurs coordinateurs/managers), qui réceptionnent, trient et entreposent des déchets dangereux des ménages.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, les agents devront :

- Connaître les **risques** liés aux produits chimiques, ainsi qu'aux déchets dangereux, et savoir se protéger.
- Etre capable de **trier et stocker** les produits chimiques et déchets dangereux dans un souci de **sécurité** et de respect des **contraintes des filières** de traitement **aval**.
- Connaître les déchets acceptés et refusés au titre des déchets dangereux des ménages et des DDS.
- Règles de tri et exigences de **l'Eco Organisme Eco-DDS**.
- Etre **sensibilisé** aux exigences de la **réglementation**.
Etre sensibilisé au conditionnement de **transport des déchets dangereux**; en conformité avec l'ADR : Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route (**version 2019 en vigueur**).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
 - **Nombre de participants** : max 10.
 - **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- Horaires** : 8h30- 17h
Date : **vendredi 7 juin 2019**.

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **490 € HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.
- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez) ou d'une déchetterie.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

08h30 – Connaître la réglementation applicable :

- Qu'est-ce qu'un déchet dangereux des ménages ou un DDS ?
- L'arrêté déchetterie de 2012.
- Les règles de suivi et de transport.

9h30 – 10h30 : Connaître les risques liés aux produits chimiques :

- Risques de pollution, d'intoxication, de brûlure et incendie.
- Lecture des étiquettes. Règlement CLP en vigueur depuis juin 2015. Exercice sur les pictogrammes de danger.
- Pause 15 minutes.

10h45 – 12h00 : Connaître les familles de tri :

- Définition et exemples.
- Dangers associés à chaque famille.
- Règles de tri et exigences d'Eco-DDS.
- Exercice à partir de photos.

12h00 – Pause repas.

13h30 – 15h15 : Exercice d'application sur site de déchetterie

- Tri par famille de DDS et bonnes pratiques.
- Pause 15 minutes.

15h30 – 15h45 : Prévenir les accidents et les incendies

- Conseils pour l'accueil du particulier
- Conseils pour le stockage.
- Savoir réagir en cas d'accidents ou d'incendie.

15h45 – 16h30 : Sensibilisation au conditionnement des déchets dangereux conformément à l'ADR1.31.3.

(Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route).

- Aperçu des exigences réglementaires liées au transport par route.
- Règles d'identification et de classement des matières soumises à l'ADR.
- Etiquetage des conditionnements.
- BSD et autres documents obligatoires.

16h30 – 17h00 : Conclusion de la formation

- Exercice individuel de synthèse (QCM) et correction collective
- Evaluation de la formation

17h00 – Fin de la formation.

[Retour au sommaire](#)

ADR 1.3 INITIAL: expédier les déchets dangereux de Classes 2 à 9 sauf 7*



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée aux personnes **en charge de l'organisation** de la gestion et **des expéditions** de matières et déchets dangereux par route (ADR classes 2 à 9, sauf 7), en colis, en benne et en citerne.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les obligations relatives à l'expédition des matières dangereuses.
- Sensibilisation à la sûreté.
- Savoir identifier-classer, conditionner et étiqueter ses matières dangereuses.
- Connaître les règles de transport des déchets dangereux en colis, benne et citernes.
- Savoir remplir un document de transport.
- Savoir réaliser un contrôle de ses expéditions.

Cette formation est conforme aux exigences du chapitre 1.3 de l'ADR classes 2 à 9, sauf 7, (version 2019 en vigueur).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 2 jours (14 heures)
- **Nombre de participants** : maximum 10.
- **Horaires** : 9h – 17h00 sur 2 jours.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- **Dates** : **mercredi 18 et jeudi 19 Septembre 2019.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **790 €HT (+TVA)** par participant pour les 2 jours de formation et les 2 repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : conseiller CSTMD et chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez).
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'ÉVALUATION

- Quiz d'évaluation pédagogique de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Jour 1 :

09h00- Accueil, tour de table et présentation du programme

09h15- Connaître ses obligations au titre de l'ADR 1.3

- Généralités.
- Mission des intervenants.
- Dispositions concernant la sûreté.

10h00- Identifier - classer ses matières dangereuses

- Présentation des classes de danger.
- Règles de base du classement.

12h00- Pause repas

13h00- Identifier - classer ses matières dangereuses (suite et fin)

- Cas des mélanges et règles spécifiques aux déchets et Exercice.

14h00- Règles applicables au transport en colis de matières dangereuses

- Homologation des emballages et des GRV. Cas des suremballages. Règles de conditionnement et d'emballage en commun.
- Règles d'étiquetage.
- Exercices et exemples.
- Cas particuliers : aérosols, piles et accumulateurs, PCB-PCT, DASRI.
- Règles de chargement et d'arrimage.

16h00- Règles applicables au transport de matières dangereuses en citerne et vrac benne.

- Les agréments et les mesures de sécurité spécifiques.
- Cas des transports en vrac benne (déchets concernés et règles à suivre).

17h00- Fin de la première journée.

Jour 2 :

09h00- Documentation obligatoire

- Document de transport ; cas du BSD pour les déchets. Exemple de remplissage de BSD.
- Présentation de la consigne écrite de sécurité.
- Certificat de formation du conducteur.
- Liste des équipements obligatoires : « Ce qu'il faut vérifier avant chaque transport ».

11h00- Véhicules, équipements, et signalisation

- Equipements obligatoires.
- Cas des citernes et cas des transports en vrac-benne.

12h00- Pause repas

13h00- Véhicules, équipements, et signalisation

- Règles de placardage - étiquetage des véhicules.
- Cas des restrictions tunnels.
- Contrôle lors du chargement (ce qu'il faut vérifier).
- Exemption liée au § 1.1.3.6.

16h30- Evaluation de la formation

17h00- Fin de la formation

RETOUR AU SOMMAIRE

ADR 1.3 RECYCLAGE: expédier les déchets dangereux de Classes 2 à 9 sauf 7*



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée aux personnes **en charge de l'organisation** de la gestion et **des expéditions** de matières et déchets dangereux par route (ADR classes 2 à 9, sauf 7), en colis, en benne et en citerne.

PRE-REQUIS : avoir **été formé il y a moins de 5 ans** à l'ADR 1.3.

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PEDAGOGIQUES

- Mettre à jour ses connaissances des classes de danger.
- Mettre à jour ses connaissances de l'emballage et de l'étiquetage.
- Règlement CLP en vigueur depuis juin 2015.
- Etre sensibilisé aux règles de l'arrimage et calage
- Connaître les règles de sécurité de transport des déchets dangereux en benne et citernes.
- Savoir contrôler un document de transport et un chargement.

Cette formation est conforme aux exigences du chapitre 1.3 de l'ADR classes 2 à 9, sauf 7, (version 2019 en vigueur).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures).
- **Horaires** : 9h – 17h30.
- **Nombre de participants** : max 10.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- **Date** : **jeudi 26 Septembre 2019.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **490 € HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.
Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.
- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : conseiller CSTMD et chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez), sinon visite de la zone de stockage des déchets du site-client.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

9h00 – Introduction (présentation du programme)

9h15 – **Rappel des obligations au titre de l'ADR 1.3**

- Obligations des intervenants.
- Dispositions concernant la sûreté.

9h30 – **Rappel sur le classement des matières dangereuses :**

- Rappel des classes de danger : exercice.
- Rappel sur les Groupes d'emballage.
- Règles de base du classement : exercice.

10h45 – **Rappel des règles applicables au transport en colis**

- Rappel des règles de conditionnement : exercice.
- Règles d'étiquetage. Rappel et exercice.

12h30 – **Pause déjeuner**

14h00 – **Rappel des règles applicables au transport en colis (suite et fin)**

- Les cas des emballages vides souillés (version en vigueur : ADR 2019).
- Rappel synthétique concernant les déchets d'aérosols, le cas des piles et batteries, le cas de l'amiante et le cas des déchets à risques infectieux.
- Sensibilisation aux exigences d'arrimage et de calage.

15h15 – **Rappel des règles applicables au transport en benne et en citerne :**

- Cas des citernes (rappel des mesures de sécurité spécifiques).
- Cas des transports en vrac benne (déchets concernés et règles à suivre).
- Exercice de signalisation (placardage) des véhicules.

16h15 – **Documentation obligatoire :**

- Contrôler les documents de transport.
- Ce qu'il faut vérifier avant chaque transport.

16h30 – Evaluation des acquis et de la formation.

17h30 – Fin de la formation.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Gestion des BSD lors de l'expédition de déchets dangereux avec sensibilisation à l'ADR



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

- Cette formation est recommandée aux personnes en charge de l'organisation de la gestion et des expéditions de matières et déchets dangereux, afin de remplir leurs Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) dans les règles de l'art.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les obligations relatives à l'expédition des matières dangereuses.
- Rappel sur l'identification, le classement, le conditionnement et l'étiquetage des matières dangereuses.
- Connaître les règles de transport des déchets dangereux en colis, benne et citernes.
- Savoir remplir un document de transport : Bordereau de Suivi de Déchets (BSD)
- Réaliser une check-list transport

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jours (7 heures)
- **Nombre de participants** : maximum 10.
- **Horaires** : 9h – 17h00 sur 2 jours.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- **Date** : à définir en 2019.

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **490 €HT (+TVA)** par participant pour la journée de formation et le repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : conseiller CSTMD et chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez).
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation pédagogique de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

09h00- Accueil, tour de table et présentation du programme

09h15- Rappel de ses obligations au titre de l'ADR (Version 2019 en vigueur).

- Généralités.
- Identifier - classer ses matières dangereuses : présentation des classes de danger.
- Règles de base du classement.
- Cas des mélanges et règles spécifiques aux déchets et exercice.

10h15- Rappel sur les règles applicables au transport en colis, en citerne et vrac benne de matières dangereuses

- Homologation des emballages et des GRV.
- Cas des suremballages.
- Règles de conditionnement et d'emballage en commun.
- Règles d'étiquetage.
- Cas particuliers : aérosols, piles et accumulateurs, PCB-PCT, DASRI.
- Cas des transports en citerne (agrément et mesures de sécurité spécifiques).
- Cas des transports en vrac benne (déchets concernés et règles à suivre).

12h00- Pause repas

13h30- Documentation obligatoire : document de transport ; cas du BSD pour les déchets.

- Introduction sur les BSD :
 - L'arrêté du 29 juillet 2005 et document CERFA
- Les opérations :
 - L'entreposage
 - Le reconditionnement
 - Le regroupement sans perte de traçabilité
 - Le regroupement avec perte de traçabilité (prétraitement)
 - L'élimination (ou valorisation)
- 4 documents différents :
 - BSD, BSD suite, BSD annexe 1, BSD annexe 2.
- Gestion :
 - Règles de remplissage des BSD
 - Définition des termes importants figurant sur les BSD
- Circuits
 - Expédition directe
 - Passage par un centre d'entreposage provisoire ou de reconditionnement Regroupement sans perte de traçabilité
 - Regroupement avec perte de traçabilité
- Cas particulier cadre 14
- Cas particulier cadre 12
- Focus sur la consigne écrite de sécurité et le certificat de formation du conducteur.
- Comment réaliser une check-list transport.

16h30- Evaluation de la formation

17h00- Fin de la formation

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Gestion et prévention des risques des Déchets Chimiques Dangereux de Laboratoire et DASRI



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

- **Techniciens et** Responsable de laboratoire.
- Responsable et correspondants déchets.
- Responsable environnement, correspondant hygiène et sécurité

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les bases du tri et du stockage des déchets dangereux dans un souci de sécurité et de respect des contraintes des filières de collecte et de traitement
- Être sensibilisé aux risques et règles de prévention de base liés aux déchets chimiques et DASRI.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée :** 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants :** max 10.
- **Lieu :** Givors (69) ou Gennevilliers (92).

Horaires : 8h30- 17h

Date : à définir.

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises :** 490 €HT (+TVA) par participant avec le repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux) :** prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant :** chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement de déchets chimique de laboratoires, (si formation sur site Suez), sinon visite de la zone de stockage des déchets du site-client.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 – **Introduction (présentation du programme et tour de table).**

08h45–**Mieux connaître ses déchets chimiques.**

Focus sur le code de l'environnement.

Sensibilisation aux dangers liés à la gestion des déchets chimiques des laboratoires : pollution, intoxication, incendie / explosion.

Principales incompatibilités et réactions dangereuses.

Etiquetage des produits chimiques : règlement CLP en vigueur depuis 2015.

10h00 - Pause (15 minutes)

10h15 – **Le tri des déchets chimiques de laboratoires.**

Présentation des grandes familles de tri des effluents liquides et solides de laboratoire et leur devenir, les précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage.

Conseils pratiques pour organiser la récupération et l'entreposage des déchets chimiques dans un souci de sécurité.

Focus sur les filières d'élimination et de traitement en lien avec les familles de tri des déchets.

Exercice de classement par famille de déchets dangereux en lien avec les déchets générés par votre activité.

12h00 – **Pause repas**

13h30 – **Focus sur les DASRI :**

Introduction : Les quantités de DASRI produites et leurs typologies.

Le classement des risques des agents biologiques et les niveaux de sécurité des laboratoires.

Définition des DASRI par nature et origine (Matériels de soin à impact psycho-émotionnel, déchets anatomiques humains...) et comment les différencier des DAOM et des Déchets à risques chimiques ou toxiques.

14h30 - **Obligations du producteur de DASRI en terme de :**

- a) Elimination
- b) Collecte interne
- c) Conditionnements (spécifiques)
- d) Entreposage / stockage (local dédié).

15h30 - **Transport et documentation.**

Réglementation liée au Code de la santé publique.

Les DASRI sont des **marchandises dangereuses** au sens du **transport**, dont les **conditionnements (choix de l'emballage, marquage, étiquetage, conditions de transport...)**, doivent être en **adéquation** avec la **réglementation ADR *** et l'**arrêté TMD (Transport des Matières Dangereuses)**.

(* *Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route*).

L'expédition de DASRI doit être accompagnée d'un document spécifique : le **BSDASRI** (Bordereau de Suivi des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)

16h30- **Filières d'élimination**

Elimination par des incinérateurs spécifiques ou hygiénisation...

16h45 – **Evaluation des acquis et de la formation**

17h15 – **Fin de la formation.**

RETOUR AU SOMMAIRE

Sensibilisation à l'arrimage des charges dans les unités de transport



COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée aux personnes **en charge de l'arrimage lors des expéditions** de matières et déchets dangereux par route.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître les **fondamentaux** de la norme NF EN 12195 relative à l'arrimage.
Immobiliser de manière sécuritaire la marchandise destinée au transport.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Le but de ce module est d'accompagner les participants en vue de la réalisation d'un **arrimage conforme**, dans la découverte de la **norme NF EN 12195** relative à l'arrimage et de savoir identifier les **points bloquants** (emballages non arrimables).
- Connaître les différents **moyens de sécurisation** à mettre en œuvre pour contenir les forces induites par les mouvements du camion lors du transport.
- Connaissance des **règlementations impliquées**.
- **Etude de cas** : présentation des tableaux simplifiés visant à déterminer le nombre de sangles à mettre en œuvre en fonction de la typologie du chargement et du camion.
- Quiz pédagogique sur l'arrimage.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Cout : 490 € HT** (y compris le déjeuner) par participant.
- **Durée** : 1 jour (7 heures).
- **Horaires** : 8h30 – 16h30.
- **Nombre de participants** : max 10.
- **Date à définir en 2019**.

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **490 € HT (+TVA)** par participant avec le repas de midi inclus.
- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : conseiller CSTMD et chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Attestation de stage environ 30 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

8h30 – Introduction (présentation du programme) et tour de table.

8h45 – Rappel des forces induites par les mouvements du camion lors du transport :

- Mouvements longitudinaux et transversaux + forces d'inertie.

9h30– Différents moyens pour sécuriser la charge :

- Calage, friction (tapis anti- glisse) et arrimage (sangles et cornières...).

10h30– Connaissance des différents types de remorques et résistance des parois.

11h30– La norme arrimage et autres réglementations :

- NF EN 12195,
- Code de la route,
- ADR (*), décret N°99 269...,
- Le décret N°99-269 sur les contrats type.

**Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.*

12h00– Pause déjeuner.

13h30– Etude de cas.

- Mise en application des calculs de sécurisation du chargement, issus de la Norme.
- Présentation des tableaux simplifiés visant à déterminer le nombre de sangles à mettre en œuvre en fonction de la typologie du chargement et du camion.
- Cette méthodologie de calcul simplifié est spécifique de la procédure de chargement d'un site donné.

15h30– Les cas bloquants (emballages souples ou fragilesnon arrimables).

16h00– Quiz pédagogique sur l'arrimage.

16h30 – Evaluation des acquis et de la formation.

17h00 – Fin de la formation.

RETOUR AU SOMMAIRE

Subventions par les OPCA: mode d'emploi

spécial entreprise

Un **OPCA** est un "Organisme Paritaire Collecteur Agréé" en charge de **collecter** les obligations financières des entreprises en matière de **formation professionnelle**. Il constitue également un **interlocuteur privilégié** pour les entreprises qui souhaitent **former** leurs salariés. Vous souhaitez demander de prise en charge de vos frais de formation ? Certaines démarches sont à effectuer.

1

Identifiez votre OPCA en fonction de votre secteur d'activité. Vous pouvez identifier votre OPCA parmi la liste des 20 OPCA sur : <https://www.cpfformation.com/liste-des-opca/>. Il est également possible de rechercher votre OPCA à partir de votre [convention collective](#). Voici la liste:

✓ [ACTALIANS*](#)
✓ [AFDAS](#)
✓ [AGEFOS PME*](#)
✓ [ANFA](#)

✓ [FAFIH](#)
✓ [FAFSEA*](#)
✓ [FAFTT](#)
✓ [FORCO](#)

✓ [INTERGROS](#)
✓ [OPCABAIA](#)
✓ [CONSTRUCTYS*](#)
✓ [OPCA DEFI*](#)

✓ [OPCA FAFIEC](#)
✓ [OPCAIM*](#)
✓ [OPCALIA](#)
✓ [OPCALIM](#)

✓ [OPCA TRANSPORTS*](#)
✓ [OPCA3+](#)
✓ [UNIFAF](#)
✓ [UNIFORMATION](#)

* OPCA les plus fréquentes: industrie, BTP, TPE, PME, chimie, pétrochimie...

OPCALIA: les entreprises de tout secteur d'activité non couvertes par un OPCA de branches peuvent choisir de cotiser et faire appel à ses services.

2

Trouvez votre interlocuteur en région. Une fois que vous avez identifié votre [OPCA](#), rendez-vous sur le site internet, puis dans l'onglet « contact ». En fonction du lieu de votre siège, contacter votre interlocuteur en région.

3

Remplissez le formulaire de **demande contact en ligne**. Ceci est la dernière étape pour obtenir vos OPCA. Vous pouvez également contacter votre interlocuteur par téléphone si vous ne souhaitez pas remplir de formulaire.

Si l'OPCA accepte de financer la formation, il peut **rembourser** l'entreprise ou **procéder directement au paiement** de la formation auprès du centre prestataire. Le CPF du salarié est **débité du crédit d'heures** nécessaires à la réalisation de sa formation.



Des questions au sujet de la formation et des subventions?
Contactez notre centre de formation à l'adresse suivante:
formation.dechets.dangereux@suez.com

spécial salarié

Subventions par les OPCA: mode d'emploi

Un **OPCA** est un "Organisme Paritaire Collecteur Agréé" en charge de **collecter** les obligations financières des entreprises en matière de **formation professionnelle**. Il constitue également un **interlocuteur privilégié** pour les salariés qui souhaitent se **former**. Vous souhaitez demander de prise en charge de vos frais de formation ? Certaines démarches sont à effectuer.

1

Activer votre compte personnel de formation sur www.moncompteformation.gouv.fr. Votre formation doit être éligible au CPF. Pour le savoir, vous pouvez vous rendre sur le site du gouvernement : [Comment savoir si une formation est éligible au CPF ?](#)

2

Faire une demande d'autorisation d'absence à votre employeur le temps de la formation. Si cette demande est refusée ou si la date est reportée, vous conservez vos crédits formation sur votre compte en attendant de les utiliser. Si cette demande est acceptée, vous pouvez contacter votre [OPCA](#).

3

Contactez votre OPCA et remplissez un dossier transmis par votre OPCA. En général, il est également demandé de fournir le devis fourni par l'organisme de formation. Selon les OPCA, le formulaire peut également être téléchargé sur Internet.

4

Attendez la décision de l'OPCA. Le dossier doit passer en commission et il faudra attendre 3 à 4 semaines avant d'avoir verdict sur un possible financement. La commission examine la situation du demandeur, la cohérence du projet, la formation demandée... et avoir les ressources nécessaires pour financer la formation. Le demandeur doit expliquer son projet dans une lettre argumentée et la joindre au dossier de candidature.

Si l'OPCA accepte de financer la formation, il peut **rembourser** l'entreprise ou procéder directement au **paiement** de la formation auprès du centre prestataire. Votre CPF en ligne est **débité du crédit d'heures** nécessaires à la réalisation de votre formation.



Des questions au sujet de la formation et des subventions?
Contactez notre centre de formation à l'adresse suivante:
formation.dechets.dangereux@suez.com



[Retour au sommaire](#)